

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes



DOSSIER

LES DÉCHETS DE NOS POUBELLES : OBJECTIF 2015, INCINÉRER EN RÉCUPÉRANT L'ÉNERGIE.

Malgré tous nos efforts, une partie de nos déchets ne peut être ni recyclée, ni valorisée. Un exutoire est donc indispensable : l'incinération ou la mise en décharge. Depuis 1972, les élus du SITCOM Côte sud des Landes ont fait le choix de l'incinération en créant deux unités qui ont été adaptées, au fil des années, à l'évolution de la réglementation. Aujourd'hui, pour être en totale harmonie avec son temps, le syndicat doit pouvoir incinérer nos déchets en récupérant l'énergie produite par leur combustion. Cette nouvelle étape est prévue pour 2015.

L'incinération : le choix d'une technologie de pointe

■ Après incinération : 90 % de réduction du volume de déchets

L'incinération est un mode de traitement des déchets ménagers, par combustion à haute température, dans des fours prévus à cet effet. Après un contrôle de la radioactivité, le contenu des véhicules de collecte est pesé avant d'être vidé dans une fosse. Les déchets sont ensuite chargés dans les fours. Le cycle de combustion dure trente minutes en moyenne. L'incinération permet ainsi de réduire le volume des déchets de 90 % environ (soit 70 % en poids). En sortie de four, il reste des cendres, les « mâchefers ». Ces derniers sont triés : le fer et les non-ferreux sont recyclés ; la grave de mâchefers obtenue après ce tri est utilisée en technique routière. Pour ce qui concerne les fumées, elles contiennent des polluants qu'il faut capter : poussières, gaz acides, métaux lourds, dioxines... Les résidus de cette épuration des fumées, les REFIOM*, sont enfouis en centre de stockage des déchets dangereux. Au final, après incinération et revalorisation des mâchefers, seulement 4% de déchets part en centre de stockage.



2010 : LA LOI GRENELLE 2 LIMITE LA CAPACITÉ D'INCINÉRATION ET D'ENFOUISSEMENT DES INSTALLATIONS.

3 objectifs nationaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères de 7 % par habitant sur 5 ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération,
- Limiter le dimensionnement des installations de stockage et d'incinération à 60 % au plus des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.

■ **En France, l'incinération est l'une des activités les plus réglementées.** Elle a payé les insuffisances technologiques du passé. De nos jours, la mise en conformité des installations, des normes très sévères et le progrès des techniques garantissent la maîtrise de l'impact sanitaire des unités d'incinération. Pour certains pays européens, comme ceux du Benelux, la Suède, le Danemark, l'Allemagne ou l'Autriche, la mise en décharge est peu utilisée. La priorité est donnée au recyclage et à l'incinération avec récupération d'énergie.

■ L'incinération avec valorisation énergétique

L'énergie produite par la combustion de nos poubelles peut être récupérée sous forme d'électricité ou de chaleur. On appelle cela l'incinération avec valorisation énergétique. Cette électricité, ou chaleur, est ensuite réutilisée pour le chauffage urbain ou pour des activités industrielles. L'incinération devient alors une véritable source d'énergie renouvelable et un facteur d'indépendance énergétique. Elle participe également à éviter le recours à des combustibles fossiles.

* REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Le SITCOM face aux nouveaux défis de la gestion des déchets ménagers

■ 2015 : une future unité favorable aux politiques de réduction des déchets à la source et de recyclage

Actuellement, le SITCOM exploite deux unités d'incinération : celle de Bénesse-Maremne incinère 40 000 tonnes de déchets et celle de Messanges 15 000 tonnes. Ces capacités étant insuffisantes, le SITCOM doit faire traiter par des prestataires extérieurs entre 15 000 et 20 000 tonnes par an. Pour pallier ce manque de capacité, il était prévu de renouveler les fours en place. Après une étude de faisabilité, le syndicat a conclu à la reconstruction complète de l'unité de Bénesse Maremne qui se substituera aux deux unités actuelles. Un arrêté préfectoral nous impose de réaliser cette unité avant le 31 décembre 2015. Ce sera une unité « nouvelle génération » pour une politique de gestion des déchets moderne et durable.

Sa capacité, prévue à 83 000 tonnes, doit être compatible avec le futur plan départemental d'élimination des déchets et satisfaire les besoins des habitants de la zone du SITCOM, mais également ceux des générations futures. Le SITCOM prendra aussi en compte le développement du recyclage, avec un tri des déchets toujours plus poussé effectué en amont par les habitants, et bien sûr, la prévention, selon les principes de la hiérarchie européenne et les directives de la loi Grenelle 2.

■ Depuis 2003 : l'incinération limitée par la gestion de proximité des déchets organiques

Plus on trie et on réduit la quantité de nos déchets, plus on limite ce qui est déposé dans la poubelle, et donc, moins on incinère ou on enfouit. L'équation est simple ! Pour cela, développer le compostage individuel est depuis 2003 un objectif du SITCOM. Ainsi, les 20 000 foyers qui ont un composteur et ceux qui font du compostage en tas participent activement depuis huit ans à limiter la quantité de déchets incinérés. De plus, le programme de prévention, soutenu financièrement par l'ADEME, et dans lequel s'engage le SITCOM en 2011, doit permettre de définir des actions en vue de prévenir la production de déchets.

De façon générale, il n'existe pas un mode de traitement unique pertinent pour tous les types de déchets. Incinération ou enfouissement : à chaque contexte local correspond une solution qu'il convient d'optimiser. Pour la côte sud des Landes, l'incinération avec valorisation énergétique constitue un choix économiquement, écologiquement et techniquement adapté, en totale adéquation avec les objectifs de réduction et de recyclage fixés aux niveaux national et européen. En effet, l'incinération ne s'oppose pas nécessairement à la réduction et au tri des déchets car on constate que les pays européens qui trient le plus sont aussi ceux qui ont fait le choix de l'incinération...

LA HIÉRARCHIE EUROPÉENNE :

Priorité à la réduction des déchets

La directive-cadre sur les déchets de 2008, transposée en droit français par l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010, précise les grandes étapes de la gestion des déchets en les classant par ordre de priorité :

- 1 = Prévention
- 2 = Réemploi, réutilisation des produits
- 3 = Recyclage
- 4 = Autre valorisation
(Notamment valorisation énergétique)
- 5 = Elimination



Actuelle usine d'incinération de Bénesse Maremne

UN POINT SUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'USINE DE BÉNESSE

- **Novembre 2009** : par délibération, le comité syndical du SITCOM décide de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de valorisation énergétique des déchets.
- **Juin 2010** : une Commission constituée en jury propose au SITCOM la liste de trois candidats admis à remettre une offre.
- **Janvier 2011** : la Commission retient l'offre du Cabinet MERLIN qui travaille actuellement sur l'avant-projet et le projet.

COLLECTE SÉLECTIVE



TRIEZ LES CARTONNETTES... ELLES SE RECYCLENT



En France, on estime à 55% la part des briques alimentaires et des petits cartons qui est recyclée. Mais où passe le reste de ces emballages ? Dans la poubelle, où ils ne sont pas rétriés mais brûlés inutilement. Depuis 1995, le SITCOM Côte sud des Landes a mis à disposition des trieurs plus de cinq cents conteneurs pour le tri de ces emballages. En 2010, 656 tonnes de briques alimentaires et de petits cartons ont été collectées sur les points tri, soit 4 kilos par habitant et par an.

Que doit-on trier ?

Dans le conteneur « Tetra-pak®/cartons » du point tri, on doit déposer les emballages en carton non volumineux :

- Les petits cartons (cartonnettes) : paquets de biscuits, suremballages du dentifrice ou de yaourts, boîtes de céréales ...
- Les briques alimentaires (Tetra-pak®) : briques de jus de fruits, de lait, de soupe, de crème...

Pour être recyclés, ces emballages doivent être avant tout triés.

Une matière première secondaire

Ces emballages ainsi collectés sont dans un premier temps triés. En effet, les briques alimentaires sont légèrement différentes des petits cartons d'emballages car elles contiennent en plus du carton (74 %), du plastique (22 %) et de l'aluminium (4 %). Elles nécessitent donc pour être traitées des installations spécifiques. Mis en balles, ces emballages sont acheminés ensuite vers des usines de recyclage.

Affiche diffusée sur l'ensemble des points tri du SITCOM

Une nouvelle vie commence alors :

- 1 tonne de cartonnettes permet de fabriquer 16 500 boîtes à œufs ou 4 125 boîtes à chaussures*...
- 1 tonne de briques alimentaires permet de fabriquer 6 670 rouleaux de papier toilette ou 29 000 paquets de 10 mouchoirs*...

Ce recyclage génère des bénéfices environnementaux : économies de bois, d'eau et d'énergie. En effet, recycler une tonne de carton et de briques alimentaires, c'est économiser respectivement 1,41 et 1,8 tonnes de bois.

Quelques gestes simples pour limiter sa production d'emballages

- Privilégiez les grands conditionnements et optez si possible pour les achats en vrac.
- Evitez le suremballage : on trouve certains produits comme les yaourts ou le dentifrice sans emballage en carton !

Idées reçues...

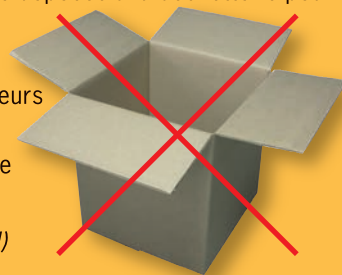
“Il faut rincer les briques alimentaires” - FAUX, il suffit juste de bien les vider, vous ferez en plus des économies d'eau ! Il faut savoir, que toutes les briques alimentaires sont recyclables, quel que soit leur format ou leur contenu.

“Faire le tri, ça prend de la place !” - FAUX, dépliez ou écrasez vos cartons ou briques alimentaires. À plat, ils prendront moins de place.

QUE FAIRE DES GROS CARTONS D'EMBALLAGES ?

Ces gros cartons doivent être déposés à la déchetterie pour pouvoir être recyclés. Ils ne doivent en aucun cas être déposés au pied des conteneurs sélectifs. Ceci constitue un dépôt sauvage passible d'une amende.

(Article 632-1 du code pénal)



* Source : Eco-emballages

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET OPTIMISATION DES CIRCUITS

Si déposer son sac poubelle dans un conteneur est aussi simple et naturel qu'aller faire ses courses, cela se complique lorsqu'on passe de l'autre côté du miroir. Collecter les ordures ménagères est un métier dangereux qui nécessite une vigilance de chaque instant, chaque jour et par tous les temps. Le SITCOM, qui a une longue expérience de la collecte, s'attache aujourd'hui à la sécuriser davantage, avec un souci permanent d'efficacité et de limitation des coûts.

Des améliorations continues depuis les années soixante-dix



Des ripeurs collectent un bac d'ordures ménagères

Il y a quarante ans, les ripeurs ramassaient à la main les sacs poubelle déposés par les usagers devant leur porte. D'une part, le camion faisait de nombreux arrêts, et d'autre part, les agents multipliaient les postures difficiles et les risques de blessures dues à la manipulation des sacs (piqûre et coupure).

Dans les années quatre-vingt-dix, le SITCOM a développé les bacs de regroupement permettant une collecte plus efficace et moins contraignante pour les usagers : plus de jour ni d'horaire déterminé pour déposer son sac, plus de risque d'éventration des sacs ou de dispersion des déchets et un grand nombre de conteneurs disponibles pour la population y compris celle de passage. La conteneurisation a aussi permis de limiter les manipulations physiques et d'améliorer les conditions de travail du personnel. La pénibilité est ainsi diminuée et le travail valorisé.

La mise en œuvre d'une procédure d'optimisation pour améliorer la sécurité, maîtriser les coûts et réduire les impacts environnementaux

Le SITCOM s'est engagé dans une démarche d'optimisation, tant au niveau de la sécurité que des coûts, en équipant ses véhicules de collecte d'un système d'information géographique (SIG).

Le SIG est un outil informatique complet doté de multiples fonctions : enregistrement et tracé des circuits, signalement des points nécessitant une action de maintenance ou encore relevé des incidents constatés en cours de collecte. Les informations recueillies sont ensuite analysées afin d'identifier les situations à risque dans le but de supprimer les points dangereux et les manœuvres périlleuses (marches arrière, franchissement d'une ligne continue, dépassement sur une piste cyclable...). **L'objectif final est d'apporter à ces situations une solution durable et de répondre à la Recommandation R437 de la CNAMTS* et au Code de la route.**

Le SIG, associé à des logiciels spécialisés, permet de recalculer et de proposer de nouveaux circuits afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus et de répartir la charge de travail des agents par secteur et par saison. Outre l'impact direct sur les coûts, il permet une diminution des pollutions dues au passage des bennes. Parallèlement, le SITCOM développe l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés qui présentent de multiples avantages : esthétique, réduction des fréquences de collecte... **Ainsi, tout est fait pour que la collecte soit optimale et sécurisée pour tous.**

* CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

LE SERVICE DE COLLECTE DU SITCOM EST LABELLISÉ "QUALIPLUS"



Au mois de février, le SITCOM a reçu un diplôme relatif à l'obtention du label Qualiplus pour son service de collecte. Ce label signifie que le SITCOM remplit un certain nombre de critères de qualité : la satisfaction des usagers, la maîtrise des coûts, l'amélioration des performances et des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel, ainsi que la réduction des impacts environnementaux. Seulement deux collectivités en Aquitaine ont obtenu ce label en 2010.

SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais
40230 BENESE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : juin 2011 - **Tirage :** 52 500 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, BS Comm, Imprimerie d'Albret
Prochain numéro : Octobre 2011

Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr